

Benjamin TCHOBANIAN

De: Magali COTTON <magcotton@yahoo.com>
Envoyé: mardi 16 décembre 2025 10:50
À: Urbanisme
Objet: enquête publique modification n°2 PLU
Pièces jointes: architecte.jfif

Madame l'enquêtrice,

Je suis propriétaire depuis 70 ans d'une propriété sur la commune de Peymeinade dans le quartier de la Prouveresse .

Soucieuse avec mon défunt mari, de préserver la tranquillité de notre lieu de vie et d'inscrire notre patrimoine dans une perspective familiale durable , nous avons acquis il y a plusieurs années une parcelle de terrain contiguë, cadastrée AK71.

Cet achat avait un double objectif : garantir la qualité de notre environnement immédiat et , à terme, permettre la transmission de ce terrain à l'un de nos enfants , celui ci étant alors classé constructible .Or, à l'occasion d'une procédure de donation engagée il y a 2 ans, nous avons découvert que cette parcelle était devenue inconstructible depuis quelques années.

Vous comprendrez aisément notre profond désappointement. Le sentiment d'injustice est d'autant plus vif que nous avons toujours adopté une attitude mesurée et responsable à l'égard de nos biens immobiliers.

Nous aurions , en effet , pu vendre ce terrain à plusieurs reprises , mais avons fait le choix de le conserver dans une logique patrimoniale et familiale.

Aujourd'hui , ce sont nos enfants qui subissent les conséquences de ce choix , ce qui nous semble particulièrement regrettable . Il est triste de constater que cette politique de modification brutales des zones constructibles fait le jeux des gens avides au gain qui ont liquidé leur patrimoine au dépend de ceux qui sont attachés au lieu et en ont une usage raisonné.

Notre incompréhension est renforcée à la lecture du plan de zonage communal. L'ensemble des parcelles voisines est déjà bâti. La densité environnante (Voir schéma ci-joint) devrait autoriser une construction sur notre terrain qui ne porterait pas atteinte à l'équilibre du quartier. Par ailleurs, il nous paraît difficilement compréhensible que le Sud de la commune de Spéracèdes, situé à seulement quelques centaines de mètres de notre propriété, soit demeuré constructible, alors même que le territoire relève aujourd'hui d'une communauté d'agglomération.

La même interrogation se pose lorsque l'on constate que tout le secteur sud de la commune de Peymeinade est classé en zone UC, bien qu'il soit sensiblement plus éloigné du centre ville que notre quartier.

Nous avons également pris connaissance du fait que la constructibilité résiduelle de notre propriété serait limitée à 20m2 d'emprise au sol. Or, compte tenu de la prise en compte de l'épaisseur des murs dans ce calcul, cette surface ne permet, au mieux, que l'adjonction très limitée d'un espace, sans réelle possibilité d'aménagement fonctionnel, voire même pas l'ajout d'une chambre.

Dans ce contexte, et à l'occasion de la procédure de révision du PLU qui va s'ouvrir, nous sollicitons respectueusement la reconsidération du classement de notre propriété au document d'urbanisme.

Nous sommes convaincus qu'une réévaluation objective de notre situation permettrait de rétablir une cohérence territoriale et une équité de traitement.

Nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire pour l'instruction de notre demande.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, l'enquêtrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Madame MERLE Arlette

7 Boulevard Joseph Cauvin

16.12.25 . Observation mail M 1

3/3

La Prouveresse

06530 PEYMEINADE

06 05 20 35 78

